L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 MAI 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 10 MAI.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et en un mot pour tout ce qui concerne le port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR. — Pour les détails qu'il faut, voir aux annonces.

Par Walton & Denlonde—A midi, à Algiers, au dessous du Ferry de la rue du Canal, la goélette canadienne Ireland Belle, ses cables, ses ancres, ses voiles, en bon état. Elle est du port de 96 tonneaux; construite, nouvellement et peut faire 1,000 balles sous et sur le pont. Elle est parfaite chercheuse en cuivre, ne tire que 7 pieds 9 pouces lorsqu'elle est chargée et est en état de faire voile promptement. Voir Pancarte.

☞L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan de propriétés de valeur qui aura lieu aujourd'hui midi, à la Bourse des Négociants et, rue Bienville. Les Royale, entre les rues Dauphine et Conti, par le ministère de Gerdy Turpin, encanteur. Voir les annonces dans nos colonnes.

☞LIMES—M. D. R. Murphy, encanteur, fait une vente de limes, aujourd'hui, à midi, au magasin No 67, de la rue des Magasins.

L'attention des commerçants est appelée sur cette vente.

☞ M. R. Scott, encanteur, vend, aujourd'hui, à 10 heures, au magasin No 54 de la rue des Magasins, une grande facture de Spencer Bros, vin rouge imparfait, savon de Castille, sardines, pots, jambons &c.

Le droit des peuples.

Le gouvernement de Napoléon III aura eu la gloire d'avoir fait entrer dans la pratique une grande idée, celle de droit des peuples à disposer par eux-mêmes de leur sort. Ainsi, l'annexion de Nice et de la Savoie à la France a été sanctionnée par la ratification du suffrage universel. Il en a été de même de la réunion des différentes provinces Italiennes au royaume de Piémont. La Lombardie, conquise par les armes réunies de la France et du Piémont, cédée à la France par l'Autriche, et à Victor-Emmanuel par la France, n'en a pas moins été appelée à se prononcer librement par un vote sur son annexion au royaume d'Italie.

Ces deux grands exemples donnés par la France libérale et démocratique et par l'Italie régénérée, ont porté leurs fruits. L'idée a fait son chemin. Le principe de la souveraineté des peuples semble reconnu dans le droit européen au point qu'on cherche plutôt à l'éluder qu'à le braver. La Grande Bretagne a rendu aux Ionniens leur autonomie. Elle s'est déclarée prête à laisser ces colonies de l'Amérique du Nord se constituer en gouvernement indépendant, le jour où cela leur conviendrait. Il n'y a plus que l'Irlande qui, par suite d'une vieille habitude ou par des raisons d'état spéciales, elle n'obtient à garder à l'ennemie.

Presque tous les puissances ont reconnu le droit des Grecs à changer de monarque, comme les grenadilles de la Rubis, jusqu'à ce qu'ils en trouvent un qui les traite comme le héros traita les batraciens peu prévoyants, dont parle Lafontaine.

Les Maldo-Valaques ont pu impunément mettre à la porte le prince Couza sans que les armées des grandes puissances viennent remettre de rétablir l'ordre. Il semble impossible à présent et on ne discute pas, en principe, leur droit d'offrir à qui bon leur semble l'honneur de les gouverner.

Enfin, le conflit austro-prussien vient nous fournir une nouvelle preuve de l'intérêt éveillée par l'engouement du suffrage universel. Nous avons déjà dit que la Prusse avait proposé pour la convocation d'un parlement allemand, proposition qui a étonné tous les esprits libéraux par son audace.

Il y aurait bien quelque chose à solliciter aux manières du roi Guillaume qui n'ont pas d'accord avec le principe qu'il invoque sur ce point, lorsque, d'un autre côté, il refuse de consulter les populations dont il veut s'emparer, qu'il s'agisse d'annexer tout ou partie de ses propres états. Mais n'est-ce pas une chose très remarquable de voir un souverain, qui n'a aucune constitutionnel que de nom, vouloir appeler toute le sentimentalité allemande à prononcer elle-même sur son sort par l'intermédiaire d'un parlement issu du suffrage universel !

N'est il pas encore remarquable de voir un souverain, entièrement entouré l'empereur d'Autriche, lui-même soumis la France, dans la question des duchés, en même principe mis en avant par le roi Guillaume. C'est en effet la raison qu'elle allègue dans sa réponse aux remontrances de l'Angleterre, à propos du conflit imminent entre elle et la France.

L'Autriche, enfin, dit dans cette réponse, désire aussi que l'on s'adresse au peuple à la pure correspondance ; elle se borne, pour le moment, à la défendre contre toute attaque pas, elle n'accepterait pas la guerre au dernier.

La France, qui n'est annexé le Luxembourg, désire pour être aussi s'agrandir par le Rhin et par la Méditerranée, mais elle n'a pas encore pris un seul pied de territoire qui ne lui appartient en Danemark. Elle admettra un référendum et le droit des populations intéressées ; elle n'est pas engagée de la plus grande politique à appuyer les droits des populations du Slesvig.

Les Russes réfléchissent de l'Autriche ont contribué à arracher les duchés aux mains du Danemark. Ce serait donc une honte pour elle d'abandonner maintenant ces pays à la domination prussienne. L'Autriche n'a pas l'intention d'imposer un volontaire aux duchés, mais elle est d'avis que les grandes notions réunies sous un nouveau souverain indépendant. Il vaut un dérivé pour avoir bien, il aurait mieux vaut en laisser la moitié réunie au Danemark. Il cependant les duchés donnent d'un vœu pour l'Autriche, ils ne le donnent pas moins qu'elle veut, c'est que la volonté populaire soit nettement exprimée et que les droits de la majorité de la Diète soient respectés. L'armée d'observation, ainsi que l'armée autrichienne, doit venir dans ce but.

La population des duchés doit être abandonnée à elle-même sous la protection d'une puissance neutre, la Suède, par exemple, pour avoir à décider par quelle forme de gouvernement elle veut être régie. Cette voie est la seule qui, en définitive, puisse amener une paix durable entre les gouvernements et les peuples. L'Autriche comprend très bien qu'elle ne peut pas, en principe, tenir droit à refuser à qui bon leur semble l'annexé de leur territoire. Elle n'est d'ailleurs prête à laisser ces annexés de l'Amérique du Nord se constituer en gouvernement indépendant, le jour où cela leur conviendrait. Il n'y a plus que l'Irlande qui, par suite d'une vieille habitude ou par des raisons d'état spéciales, elle n'obtient à garder à l'ennemie.

Presque tous les puissances ont reconnu le droit des Grecs à changer de monarque, comme les grenadilles de la Rubis, jusqu'à ce qu'ils en trouvent un qui les traite comme le héros traita les batraciens peu prévoyants, dont parle Lafontaine.

Les Maldo-Valaques ont pu impunément mettre à la porte le prince Couza sans que les armées des grandes puissances viennent remettre de rétablir l'ordre. Il semble impossible à présent et on ne discute pas, en principe, leur droit d'offrir à qui bon leur semble l'annexé de leur gouverner.

Enfin, le conflit austro-prussien vient nous fournir une nouvelle preuve de l'intérêt éveillée par l'engouement du suffrage universel. Nous avons déjà dit que la Prusse avait proposé pour la convocation d'un parlement allemand, proposition qui a étonné tous les esprits libéraux par son audace.

Il y aurait bien quelque chose à solliciter aux manières du roi Guillaume qui n'ont pas d'accord avec le principe qu'il invoque sur ce point, lorsque, d'un autre côté, il refuse de consulter les populations dont il veut s'emparer, qu'il s'agisse d'annexer tout ou partie de ses propres états. Mais n'est-ce pas une chose très remarquable de voir un souverain, qui n'a aucune constitutionnel que de nom, vouloir appeler toute le sentimentalité allemande à prononcer elle-même sur son sort par l'intermédiaire d'un parlement issu du suffrage universel !

N'est il pas encore remarquable de voir un souverain, entièrement entouré l'empereur d'Autriche, lui-même soumis la France, dans la question des duchés, en même principe mis en avant par le roi Guillaume. C'est en effet la raison qu'elle allègue dans sa réponse aux remontrances de l'Angleterre, à propos du conflit imminent entre elle et la France.

L'Autriche, enfin, dit dans cette réponse, désire aussi que l'on s'adresse au peuple à la pure correspondance ; elle se borne, pour le moment, à la défendre contre toute attaque pas, elle n'accepterait pas la guerre au dernier.

La France, qui n'est annexé le Luxembourg, désire pour être aussi s'agrandir par le Rhin et par la Méditerranée, mais elle n'a pas encore pris un seul pied de territoire qui ne lui appartient en Danemark. Elle admettra un référendum et le droit des populations intéressées ; elle n'est pas engagée de la plus grande politique à appuyer les droits des populations du Slesvig.

Les Russes réfléchissent de l'Autriche ont contribué à arracher les duchés aux mains du Danemark. Ce serait donc une honte pour elle d'abandonner maintenant ces pays à la domination prussienne. L'Autriche n'a pas l'intention d'imposer un volontaire aux duchés, mais elle est d'avis que les grandes notions réunies sous un nouveau souverain indépendant. Il vaut un dérivé pour avoir bien, il aurait mieux vaut en laisser la moitié réunie au Danemark. Il cependant les duchés donnent d'un vœu pour l'Autriche, ils ne le donnent pas moins qu'elle veut, c'est que la volonté populaire soit nettement exprimée et que les droits de la majorité de la Diète soient respectés. L'armée d'observation, ainsi que l'armée autrichienne, doit venir dans ce but.

La population des duchés doit être abandonnée à elle-même sous la protection d'une puissance neutre, la Suède, par exemple, pour avoir à décider par quelle forme de gouvernement elle veut être régie. Cette voie est la seule qui, en définitive, puisse amener une paix durable entre les gouvernements et les peuples. L'Autriche comprend très bien qu'elle ne peut pas, en principe, tenir droit à refuser à qui bon leur semble l'annexé de leur territoire. Elle n'est d'ailleurs prête à laisser ces annexés de l'Amérique du Nord se constituer en gouvernement indépendant, le jour où cela leur conviendrait. Il n'y a plus que l'Irlande qui, par suite d'une vieille habitude ou par des raisons d'état spéciales, elle n'obtient à garder à l'ennemie.

Presque tous les puissances ont reconnu le droit des Grecs à changer de monarque, comme les grenadilles de la Rubis, jusqu'à ce qu'ils en trouvent un qui les traite comme le héros traita les batraciens peu prévoyants, dont parle Lafontaine.

Les Maldo-Valaques ont pu impunément mettre à la porte le prince Couza sans que les armées des grandes puissances viennent remettre de rétablir l'ordre. Il semble impossible à présent et on ne discute pas, en principe, leur droit d'offrir